

# DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

la route, le cadavre du charrier Robert, âgé de 55 ans. Le médecin-légiste constata que la mort avait été donnée d'un coup de revolver de 8 millimètres.

Or, l'accusé Méry, au moment de son arrestation, était porteur d'un revolver de ce calibre; en outre, sur son col, se trouvait une balle, l'expert releva des fragments de ceruelle humaine. Enfin, il paraît établi que Méry venait de dépenser une somme de 70 francs, soustraite à la victime.

Il y a 37 témoins à entendre. L'accusé nie énergiquement.

Le verdict sera rendu demain soir.

## Le "Pluviôse" va venir à Calais

Cherbourg, 5 mai. — Le submersible "Pluviôse", qui a effectué avec un plein succès ses essais préparatoires, est maintenant prêt à reprendre son service. Il fera sa première sortie le 28 mai, date anniversaire de la catastrophe de Calais, où son équipage ira déposer des couronnes au monument élevé à la mémoire des victimes du drame de 1910.

## "Royale Camelote" en appel

Paris, 5 mai. — On se souvient des scandaleux incidents qui marquèrent l'audience de la 9<sup>me</sup> chambre correctionnelle, le 28 mars dernier, au cours du procès Lacour.

Un certain nombre de camelots du roi furent condamnés pour outrages aux magistrats à diverses peines :

Durupt de Balaine, à quinze mois de prison, Meillet à dix mois, Gabriel Dubois, Meillet, Claret, Armand Hubert, Durupt, de Bouteiller, Ernest et Charles Mailbran, à deux mois, Le Franc à un mois.

## Le feu dans un tissage

Hier matin vers 3 heures 45, deux agents de police ont découvert dans le quartier du Cal-de-Four, aperçurent des flammes et de la fumée qui s'échappaient de l'appareil de la maison Achille Sennelle et fils, rue Voltaire.

Un des agents entra dans le tissage, tandis que son camarade se rendait en toute hâte au commissariat de police du 4<sup>e</sup> arrondissement d'où il donna téléphoniquement l'alarme aux pompiers.

## LES BROWNING DE LA POLICE

Paris, 5 mai. — Le 25 mai prochain, des revolvers seront distribués aux agents du service des recherches (sûreté, brigade mobile, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> brigades et garnis), qui jusqu'à présent ont utilisé des armes de type Smith et Wesson.

## Gamins assassins

Lyon, 5 mai. — La brigade mobile a arrêté à Anas deux jeunes gamins, âgés de 13 et de 16 ans, qui avaient été les auteurs d'un assassinat commis le 30 avril à Lucenay, sur la personne d'un octogénaire, M. Bidon, au parquet de Valenciennes est sur les lieux.

## DANS LA REGION

### A ROUBAIX

#### UN PRÉFET EMBÊTÉ

Le Journal du Nord est aux anges. Il annonce, en effet, que des sociétés catholiques de gymnastique, un spectacle récréatif pour la population de Roubaix et ce dans un style aussi burlesque que les festivités dont les fêtes de la ville ont été précédées.

### A LILLE

#### L'abbé Desreumeaux

Plus l'enquête avance et plus le nombre de garçons qui furent victimes des pratiques obscènes du sieur Deland grandit.

#### Le Conseil d'Etat rejette les requêtes du liquidateur lillois

Paris, 5 mai. — Contrairement aux conclusions que M. le commissaire du gouvernement avait développées vendredi dernier,

Il voudrait bien protéger ses petits chéris des patronages, mais peut-il se découvrir aussi fortement ?

Qu'il va-t-il servir, la République ou la Calotte ?

C'est ce que nous verrons.

Notre vaillant confrère hebdomadaire « La Bataille », sous le titre « La Réaction jubile », a publié ce matin un remarquable article de C. de Brabander, dont nous extrayons le passage suivant :

Ce n'est pas un Hôtel de Ville et une Exposition qui ont été inaugurés dimanche, c'est la Classe Capitaliste, qui, semblable à un abécédaire, nous a présentés à sa pleine maturité, à crêpe de surrogé !

A cette bourgeoisie roubaissienne, emmissionnée par le labeur continu de jour et de nuit de 50.000 travailleurs, il fallait ce lourd Hôtel de Ville et le luxe noir et l'or prodigé dans l'imposante salle Pierre de Boubais, pour que l'oppression capitaliste nous semble plus lourde que le régime des archaïsmes plus ou moins apparent, plus envahissant, plus adoucté que jamais.

C'est sans doute, quatre générations usées, décapitées, tuées à la création des richesses accumulées par quelques-uns. Puis une halte d'un jour, pour glorifier les centaines de millions votés sur le travail d'autrui. Et la machine capitaliste reprend sa course, broyant les vies et produisant de nouveaux millions pour les maîtres, de plus grandes misères pour les esclaves.

C'est un appel au banquet inaugural ! Que de Tantales inassouvies ! Horrible soit que cette soit de l'Or ! Et toujours brûlante et jamais assuée ! Et toujours dérangée au milieu ! Et toujours la poursuite de l'Or !

## Le feu dans un tissage

Hier matin vers 3 heures 45, deux agents de police ont découvert dans le quartier du Cal-de-Four, aperçurent des flammes et de la fumée qui s'échappaient de l'appareil de la maison Achille Sennelle et fils, rue Voltaire.

Un des agents entra dans le tissage, tandis que son camarade se rendait en toute hâte au commissariat de police du 4<sup>e</sup> arrondissement d'où il donna téléphoniquement l'alarme aux pompiers.

Ces deux agents, sous la conduite qui les caractérisait, et sous les ordres des lieutenants Benoit et Meirel, mirent une pompe à batterie et y adaptèrent quatre lances.

Le feu avait pris naissance dans un nid et s'était rapidement communiqué aux nids voisins, aux métiers qu'elles renfermaient et à tout un stock de pièces de tissus en magasin.

Le feu fut éteint vers 5 heures, mais les dégâts furent énormes. On a pu sauver une partie de la matière première, mais les dégâts sont évalués à une centaine de mille francs dont vingt-cinq mille pour l'immeuble qui est la propriété de M. Bernart, rentier au Crois.

M. Prud'homme, commissaire de police du 4<sup>e</sup> arrondissement, a ouvert une enquête mais n'a pu établir, quant à présent, la cause de ce sinistre.

Les services d'ordre étaient organisés par M. Théophile Cochez, inspecteur de police.

## CONGRES

### de l'Union des Sociétés de Préparation Militaire

Paris, 5 mai. — Le président du conseil a reçu ce matin MM. Pott, Hayez, Bersez, sénateurs du Nord, qui lui ont présenté une délégation de l'Union des Sociétés de Préparation Militaire. La délégation a demandé qu'un membre du gouvernement fût désigné pour présider le congrès organisé par l'Union des Sociétés de Préparation Militaire.

### A LILLE

#### L'abbé Desreumeaux

Plus l'enquête avance et plus le nombre de garçons qui furent victimes des pratiques obscènes du sieur Deland grandit.

C'est ainsi que lundi prochain M. Deland entendra dix-neuf jeunes gens non encore brûlés et qui auraient été souillés, par le papeur, par ce triste individu.

Lundi, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, le magistrat lillois procédera également à l'interrogatoire de Mme Doland et de ses enfants.

Hier, M. le docteur Duillet, médecin-légiste mandaté par M. Deland, a examiné et a constaté que l'individu qui avait examiné l'épiscopat-satire à un point de vue spécial, il transmettait aujourd'hui au juge d'instruction les conclusions de cet examen.

#### Le Conseil d'Etat rejette les requêtes du liquidateur lillois

Paris, 5 mai. — Contrairement aux conclusions que M. le commissaire du gouvernement avait développées vendredi dernier,

le Conseil d'Etat vient de rendre une décision rejetant la requête de M. Desreumeaux, ex-officier de l'armée territoriale.

1. Contre l'ordre de convocation du 23 mai 1908 lui prescrivant de se rendre à Lille pour assister à une période d'exercices ;

2. Contre le décret du 23 mai 1908 qui lui a révoqué de son grade de lieutenant de l'armée territoriale ;

3. Contre la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par le ministre de la Guerre sur sa réclamation d'annulation de la décision le convoquant pour une période d'exercice de 16 jours ;

4. Contre une décision du ministre de la Guerre du 29 juillet 1908 rejetant sa demande d'indemnité fondée sur son arrestation et sa détention arbitraire.

## A LENS

### Un garde des Mines de Liévin broyé par un train

Un effroyable accident est survenu hier à 5 heures 45, dans le voie de garage de la compagnie des mines de Liévin, à l'arrêt de la gare de Lens. Un garde des mines de Liévin, M. Pierre Isembard, 60 ans, qui était venu faire un tour à la gare de Lens regardait la cité du numéro 3 et 4 suivant la voie de mines quand une rame de wagons vides refoulés vers la fosse numéro 4, le tamponna et le renversa sur la voie.

Six wagons lui passèrent sur le corps, lui broyant atrocement les deux jambes. Relevé par les témoins de l'accident, on le transporta à la gare de Lens où le docteur Delacourt vint lui donner des soins et ordonna son transfert à l'hôpital, mais le malheureux mourut le lendemain soir en arrivant.

M. Isembard allait prendre sa retraite dans trois mois. Il a un fils qui est instituteur à Ablain-Nazaire et qui ton a prévenu, avec ménagements, du malheur qui le frappait.

## A INCHY

### Cagnotte envolée

Un vol d'une somme de 120 francs en numéraire, vient d'être commis dans les circonstances suivantes :

Le samedi dernier avait lieu à Inchy le mariage de M. Léon Jovina, cultivateur, âgé de 27 ans, avec Mlle Adèle Demit, recommandée de toutes, âgée de 23 ans.

En prévision de ce grand jour et aussi pour payer les meubles nécessaires au ménage, les amoureux s'étaient réunis. Depuis cinq ans, M. Jovina avait économisé 120 francs, la cagnotte attendue le chiffre respectable de 120 francs.

Les jeunes gens avaient commandé un très joli mobilier, qu'ils pensaient acquitter avec argent.

Juste de la douceur de la jeune femme quand, lundi dernier, croyant régler le mariage de sa cagnotte, pour l'empêcher d'un nouveau domicile, elle constata qu'il avait disparu. En vain, elle fouilla le sac à main dans les poches de son mari, ne pouvant en rien tirer, elle se rendit à l'évidence. La cagnotte s'était envolée.

Cette dernière, de son côté, dénigrait également quelques pièces sur son salaire et elle plaçait le tout dans une boîte en bois qu'elle cachait dans le grenier de ses parents.

Or, au moment de l'arrivée de la cagnotte attendue le chiffre respectable de 120 francs.

Les jeunes gens avaient commandé un très joli mobilier, qu'ils pensaient acquitter avec argent.

Juste de la douceur de la jeune femme quand, lundi dernier, croyant régler le mariage de sa cagnotte, pour l'empêcher d'un nouveau domicile, elle constata qu'il avait disparu.

Cette dernière, de son côté, dénigrait également quelques pièces sur son salaire et elle plaçait le tout dans une boîte en bois qu'elle cachait dans le grenier de ses parents.

Or, au moment de l'arrivée de la cagnotte attendue le chiffre respectable de 120 francs.

Les jeunes gens avaient commandé un très joli mobilier, qu'ils pensaient acquitter avec argent.

Juste de la douceur de la jeune femme quand, lundi dernier, croyant régler le mariage de sa cagnotte, pour l'empêcher d'un nouveau domicile, elle constata qu'il avait disparu.

Cette dernière, de son côté, dénigrait également quelques pièces sur son salaire et elle plaçait le tout dans une boîte en bois qu'elle cachait dans le grenier de ses parents.

Or, au moment de l'arrivée de la cagnotte attendue le chiffre respectable de 120 francs.

Les jeunes gens avaient commandé un très joli mobilier, qu'ils pensaient acquitter avec argent.

Juste de la douceur de la jeune femme quand, lundi dernier, croyant régler le mariage de sa cagnotte, pour l'empêcher d'un nouveau domicile, elle constata qu'il avait disparu.

Cette dernière, de son côté, dénigrait également quelques pièces sur son salaire et elle plaçait le tout dans une boîte en bois qu'elle cachait dans le grenier de ses parents.

Or, au moment de l'arrivée de la cagnotte attendue le chiffre respectable de 120 francs.

Les jeunes gens avaient commandé un très joli mobilier, qu'ils pensaient acquitter avec argent.

Juste de la douceur de la jeune femme quand, lundi dernier, croyant régler le mariage de sa cagnotte, pour l'empêcher d'un nouveau domicile, elle constata qu'il avait disparu.

Cette dernière, de son côté, dénigrait également quelques pièces sur son salaire et elle plaçait le tout dans une boîte en bois qu'elle cachait dans le grenier de ses parents.

Or, au moment de l'arrivée de la cagnotte attendue le chiffre respectable de 120 francs.

Les jeunes gens avaient commandé un très joli mobilier, qu'ils pensaient acquitter avec argent.

Juste de la douceur de la jeune femme quand, lundi dernier, croyant régler le mariage de sa cagnotte, pour l'empêcher d'un nouveau domicile, elle constata qu'il avait disparu.

Cette dernière, de son côté, dénigrait également quelques pièces sur son salaire et elle plaçait le tout dans une boîte en bois qu'elle cachait dans le grenier de ses parents.

Or, au moment de l'arrivée de la cagnotte attendue le chiffre respectable de 120 francs.

Les jeunes gens avaient commandé un très joli mobilier, qu'ils pensaient acquitter avec argent.

Juste de la douceur de la jeune femme quand, lundi dernier, croyant régler le mariage de sa cagnotte, pour l'empêcher d'un nouveau domicile, elle constata qu'il avait disparu.

Cette dernière, de son côté, dénigrait également quelques pièces sur son salaire et elle plaçait le tout dans une boîte en bois qu'elle cachait dans le grenier de ses parents.

Or, au moment de l'arrivée de la cagnotte attendue le chiffre respectable de 120 francs.

Les jeunes gens avaient commandé un très joli mobilier, qu'ils pensaient acquitter avec argent.

## La bannière du Pape

LA COUR DE CASSATION REND UN ARRÊT APRES LEQUEL IL SERAIT INTERDIT D'ARROSER

Paris, 5 mai. — La chambre criminelle de la Cour de Cassation était, saisie, aujourd'hui, de la question de savoir si, en vertu de la loi du 17 juillet 1907, le drapeau du pape doit être considéré comme un emblème séditieux ?

En 1906, le 4 juillet, les catholiques étaient au Mans, comme dans toute la France, la fête de Jeanne d'Arc.

Parmi les drapeaux qui furent déployés à leurs fêtes, le drapeau du pape aux couleurs jaune et blanc fut notamment placé à la fenêtre de M. Puvic, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats du barreau de Mantes.

Procès-verbal fut dressé par le commissaire de police de Mantes, constatant que le drapeau du pape avait été déployé à la fenêtre de M. Puvic, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats du barreau de Mantes.

Conformément à un arrêté du Préfet de la Sarthe, en date du 16 février 1904, aux termes duquel toute exposition de drapeaux autres que ceux aux couleurs nationales ou étrangères, était interdite sur la voie publique.

Traité devant le tribunal de simple police, M. Puvic fut acquitté le 26 juillet 1906.

Le jugement reconnaissant au pape la caractéristique d'un souverain, la séparation des Eglises et de l'Etat n'avait pu lui enlever le caractère de drapeau national.

Le procureur général, dans l'intérêt de la loi se pourvut alors devant la Cour de Cassation.

Le conseiller Laborde a donné lecture de son rapport.

Il a exposé les deux points de vue de la question : les hommages rendus par les nations à la souveraineté temporelle du pape et d'autre part, la souveraineté de ce chef considéré comme simplement spirituelle. L'édifice étant représenté par le rapporteur comme une société dont les éléments sont les fidèles.

La cause de M. Puvic a été défendue par M. Félix Bonnet.

M. le Procureur général Baudouin, qui occupe en personne le siège du ministère public, a ensuite donné ses conclusions.

## L'ARRET DE LA COUR

Paris, 5 mai. — La Cour de Cassation a rendu un arrêt cassant annulant le jugement prononcé par le juge de paix du Mans, acquittant M. Puvic, poursuivi pour avoir arboré un drapeau du pape le jour de la fête de Jeanne-d'Arc.

## LE BUDGET AU SÉNAT

Paris, 5 mai. — A l'effet de mettre le Sénat à même de commencer le plus tôt possible, après la rentrée, l'examen du budget de 1911, M. Maurice Rouvier a convoqué pour mardi prochain, 9 courant, la commission des finances.

Celle-ci, à l'examen, ramblonnelle, tous les budgets des dépenses, à l'exception des budgets des Beaux-Arts et des Postes et Télégraphes, il lui resta donc à occuper pendant la loi de finances. Quinze jours lui seront certainement nécessaires pour ce travail.

Il est à prévoir, en effet, que M. Caillaux sera obligé de faire des propositions d'impôt devant la commission sur les impôts nouveaux qu'il propose pour mettre le budget en équilibre et sur les dispositions acceptées par le Sénat.

Dans ces conditions, étant donné que la haute assemblée a fixé sa rentrée au 18 mai, il est peu probable que le rapport général de M. Caillaux ne soit pas lu avant le 19 mai sur le bureau du Sénat et que la discussion en séance publique puisse commencer avant le 25 mai.

Le vote d'un 612 provisoire apparaît donc comme infiniment probable.

## SCANDALES CLERICAUX

### Le procès des révoltés du "Bon Pasteur" à Munich

Munich, 5 mai. — Le procès des jeunes révoltés du "Bon Pasteur" a été venu aujourd'hui devant la Cour d'Appel.

Les inculpés étaient défendus par Mme Gouffier, la féministe bien connue.

Mme Gouffier exposa au tribunal que les pensionnaires de l'établissement étaient tous de s'agrandir toutes les demi-heures, et que ces prières forcées les mettaient au désespoir.

La Cour a absous, dans de notables proportions, les peines prononcées par le tribunal de 1<sup>er</sup> instance.

Dans son réquisitoire, l'avocat général s'était déclaré heureux de rendre hommage à ces femmes désintéressées qui veulent le bien aux dépens de leur santé.

De la Lorraine.

— Oui, et vous connaissez le proverbe : « Lorraine, traitre à Dieu et à son prochain » — C'est l'histoire de son pays.

— Au séminaire de Nancy tous les deux ; seulement, l'abbé en a été chassé.

— Pourquoi ?

— Il sut que Votre Grandeur lui disait quelle sottise purquo ; il n'insista pas, j'en suis certain, sur l'explication.

— Et son frère ?

— Au 1<sup>er</sup> collège, c'est autre chose ; je suis sûr lui des détails précis. — Le roi Stanislas ayant été parvenu dans une petite église des environs de Nancy, a fait don à l'église d'un Christ de Van Dyck. Peu à peu, les desservants de l'église ont oublié la valeur de ce Christ, qui a très bien reconnu Bouquenois le peintre. Il a demandé et obtenu la permission de le faire une copie ; la copie faite, il l'a substituée à l'original, et a vendu l'original sept mille francs au musée d'Anvers.

L'affaire s'est ébruitée, et sans doute il en fut résulté certains désagréments, pour l'abbé si l'abbé, qui était déjà agrégé à la maison de Saint-Acheul, n'eût obtenu l'appui du supérieur de l'école de la maison. Le chose fut ébruitée ; mais, du jour où elle serait remise sur le tapis par un homme de votre importance, elle reprendrait toute sa gravité.

— Bien ; j'ai entendu dire que les noms qu'ils portent ne sont pas leurs noms. Savez-vous quelque chose à ce sujet ?

— Rien de plus vrai. Leur nom véritable est Madou et non Bouquenois.

— Depuis le jour où ils ont quitté Nancy comment ont-ils vécu ?

— Physiquement, assez bien ; moralement, fort mal ; en faisant des dupes et des dupés, tout cela n'est que manqué. Si monsigneur voulait seulement me donner vingt-quatre heures, je puis lui affirmer qu'il serait parfaitement renseigné à ce sujet.

— Inutile, je pars ce soir, et je pars à...

## La crise viticole

LES COMITÉS CENTRAUX DECIDENT QUE LA MANIFESTATION N'AURA PAS LIEU

Troyes, 5 mai. — La manifestation et la réunion de Bar-sur-Seine n'auront pas lieu. Ainsi en ont décidé aujourd'hui les comités centraux.

Par contre, deux cents vigneronnes déléguées par le vignoble se rendront dimanche à Troyes pour y arrêter les termes des décisions à soumettre mardi au Conseil d'Etat.

## ON ARRÊTE TOUJOURS

Reims, 5 mai. — Sur mandat du parquet de Reims, la police mobile de Bord-A-Binson, nommé Emile Pélard, major, inculpé de participation au pillage d'Arc.

## LES MUNICIPALITÉS DEMISSIONNAIRES

Reims, 5 mai. — Plusieurs conseillers municipaux, entre autres ceux de Reuil et de Pommery, ont repris leur démission. D'autres, bien que démissionnaires, continuent à assurer les services de l'état-civil.

## LA FRANCE AU MAROC

LES NOUVELLES DE LA MEHALLA BREMOND

Tanger, 20 avril. — Le retour de la mehalla Bremond était attendu depuis lundi. Les courriers signalaient le 23 son départ et son bivouac à Seb-el-Oudai, et qu'elle reposait les assaillants des rebelles.

Elle campait aujourd'hui à Hadj-Chériffa. Le bruit de la canonade était entendu de Fez. Les forces du maghzen sortirent alors.

Une partie de ces forces alla avec le vizir Glouci vers la montagne Loxat ; l'autre, qui comprenait les irréguliers, se porta vers la plaine, avec le M'Tougl. Le soir, la fusillade commença avec vigueur.

La mehalla Bremond arriva à cinq heures en excellent ordre. Elle ramena vingt prisonniers et de nombreux bestiaux capturés aux rebelles dont les drapeaux avaient été incendiés.

Peu après l'arrivée de la mehalla Bremond, les troupes de maghzen restèrent à Fez, après un engagement incertain, à la suite d'une trahison des Beni-Moussab.

## UNE PROCHAINE SORTIE

Fez, 27 avril. — On projette pour samedi une sortie générale vers Raxelma, afin de dégager la ville et, en cas de succès, de pousser jusqu'à Mekine.

On ignore encore exactement les conditions de la proclamation de Moulay Zin et ses intentions. Il serait, selon certains bruits, campé à Tachana ; selon d'autres il agirait pour le compte de Moulay Hafid.

## La question des Aumôniers

Paris, 5 mai. — Comme suite à certaines démarches cléricales faites au ministère de la guerre, le gouvernement estime que depuis la séparation des Eglises et de l'Etat, il n'a pas à assurer un service d'aumônerie, mais que respectueux de la liberté de conscience, il ne fera en aucune façon obstacle à ce que des militaires, des civils ou des religieux, exercent au Maroc, puissent visiter les militaires qui en feraient la demande.

Les ministres des différents cultes n'auront, aux yeux du gouvernement, aucun titre officiel et ne pourront prétendre à rien d'autre qu'à la protection accordée par les autorités françaises à tous les nationaux indistinctement.

Le commandant fixera en conformité, avec les exigences des opérations, les conditions et les lieux dans lesquels ces visites pourront être autorisées.

## Les faiseuses d'argent

UN SCANDALE ECCLÉSIASTIQUE A CHAUMONT ET MENACE D'ATTEINDRE DE NOMBREUSES PERSONNES

Chaumont, 5 mai. — Il y a quelques jours mourut subitement une femme de ménage, Mme Marchand, âgée de 40 ans, mère de 7 enfants.

La femme publique prétendit qu'elle avait succombé à la suite de manœuvres abortives pratiquées sur elle par un homme, Marie Briot, 51 ans.

Le parquet prévint, à ce sujet, une enquête. Elle n'eut abouti à l'arrestation de Marie Briot.

L'exhumation du cadavre et son autopsie furent faites samedi. On croit que le scandale d'aujourd'hui n'est que le prolongement de celui qui eut lieu il y a quelques années.

## UN TRAIN DÉRAILLE

TROIS BLESSÉS

Dusseldorf, 5 mai. — Le train express de Dortmund à Dusseldorf qui amena les blessés dans cette dernière ville, a déraillé près de la gare.

Le mécanicien de la machine et deux voyageurs ont été grièvement blessés.

— De la Lorraine.

— Oui, et vous connaissez le proverbe : « Lorraine, traitre à Dieu et à son prochain » — C'est l'histoire de son pays.

— Au séminaire de Nancy tous les deux ; seulement, l'abbé en a été chassé.

— Pourquoi ?

— Il sut que Votre Grandeur lui disait quelle sottise purquo ; il n'insista pas, j'en suis certain, sur l'explication.

— Et son frère ?

— Au 1<sup>er</sup> collège, c'est autre chose ; je suis sûr lui des détails précis. — Le roi Stanislas ayant été parvenu dans une petite église des environs de Nancy, a fait don à l'église d'un Christ de Van Dyck. Peu à peu, les desservants de l'église ont oublié la valeur de ce Christ, qui a très bien reconnu Bouquenois le peintre. Il a demandé et obtenu la permission de le faire une copie ; la copie faite, il l'a substituée à l'original, et a vendu l'original sept mille francs au musée d'Anvers.

L'affaire s'est ébruitée, et sans doute il en fut résulté certains désagréments, pour l'abbé si l'abbé, qui était déjà agrégé à la maison de Saint-Acheul, n'eût obtenu l'appui du supérieur de l'école de la maison. Le chose fut ébruitée ; mais, du jour où elle serait remise sur le tapis par un homme de votre importance, elle reprendrait toute sa gravité.

— Bien ; j'ai entendu dire que les noms qu'ils portent ne sont pas leurs noms. Savez-vous quelque chose à ce sujet ?

— Rien de plus vrai. Leur nom véritable est Madou et non Bouquenois.

— Depuis le jour où ils ont quitté Nancy comment ont-ils vécu ?

— Physiquement, assez bien ; moralement, fort mal ; en faisant des dupes et des dupés,